

## Compte rendu du conseil municipal du 26 février 2018.

Présents : Jacques ABRY, Vaimiti DAYMA, Gilbert DUHOUX, Jean-Paul GRESSARD, Odile ROESS, Aurélie RONCONI, Emeline VAILLAUT, Sandrine VUERLI, Etienne SURLEAU, Eric STEIB.

Excusés : Marc DAVIS, Serge LISTRAT, Julien ROBERT, Davis TOZZI et Carole VALLADONT.

Début 20h.

### -Convention médecine du travail pour nos employés :

Nous allons renouveler notre convention relative à la médecine préventive du personnel avec le centre de gestion de Vesoul. Concernant les visites médicales, nous allons cependant prendre contact avec le centre de gestion du Doubs (Montbéliard) afin de faciliter le trajet de nos employés.

### -Informations concernant le personnel communal.

Notre secrétaire qui cumulait deux emplois, a démissionné du poste d'agent technique qu'elle occupait pour un quota de 13 heures hebdomadaires suite à des problèmes médicaux.

Elle conserve son poste d'agent administratif de 22h00 en tant que secrétaire de mairie.

Elle complètera son service par un CDD à la mairie d'Aibre.

Monsieur Rayé sera officiellement retraite le 1er avril, nous le remercions pour son engagement exemplaire au service de notre collectivité villageoise.

Il est envisagé d'embaucher une personne pour compenser ces deux départs.

### -Les coupes de bois :

La liste des demandeurs étant arrêtée, le tirage au sort des lots sera effectué très prochainement.

### -Le programme des travaux en forêt :

Il faut revoir le responsable de l'ONF car le devis ne correspond pas à nos attentes.

### -Les grands travaux pour 2018.

Concernant les axes routiers, il est prévu une réfection de la route d'Echenans, de la rue de la Chapelle, de la rue de Combotte, de la rue du Pacquot et de la rue deux la Luzine. Des devis seront demandés à plusieurs entreprises.

Il est prévu le remplacement de la chaudière de l'école. Le gaz est envisagé pour remplacer le fuel.

Un pare soleil sera installé sur la façade de l'école pour la classe des CE1 et CE2.

-Projet concernant le second lotissement.

Tous les propriétaires ont signé leur promesse de vente à Néolia. Aucune remarque des élus concernant le permis d'aménager. Il pourra donc être envoyé à l'instruction.

-Nom des nouvelles rues du premier lotissement.

Il est de tradition de conserver les lieux-dits. La rue qui traversera le lotissement se nommera la « Rue de la Chouette ». Le chemin rural côté village sera nommé « Chemin de Queue de Main ». Accepté à l'unanimité.

-Divers.

Une association demande à utiliser la Maison du Temps Libre pour de la Zumba. Des informations supplémentaires sont nécessaires afin de rédiger une convention.

-Questions diverses :

Il semble nécessaire de suivre plus régulièrement l'état des jeux pour les enfants à côté de la Maison du Temps Libre.

Fin de séance : 22h.

Le Maire  
Jacques ABRY